

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12



Étaient présents : APPRIEUX Angéline, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : AVALLET Michèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), DELAY Jean-Louis (donne pouvoir à GAS Marcel)

Date de la convocation : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Objet de la délibération : Vote du budget 2017

Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2017 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

911 347.89 € pour la section de fonctionnement, Recettes, Dépenses.

719 949.47 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal

Ouï le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2017 par 12 voix pour et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 30 mars 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

